



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE
DE L'ASSURANCE, DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE
2 SEPTEMBRE 2024 - N° 114

LA REVUE DE PRESSE

19
août

Sanction d'un courtier par la DGCCRF pour démarchage télépho- nique abusif

Le code de la consommation prévoit la possibilité pour les consommateurs de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique dès lors que ces derniers ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale.

En août, une sanction administrative a été prononcée à l'encontre de la société de courtage CABINET PREVOYANCE FRANCE par la Direction départementale de la protection des populations de Paris. Le courtier a manqué aux règles encadrant le démarchage téléphonique en contactant les consommateurs inscrits sur la liste d'opposition Bloctel.

A la suite d'une enquête menée par les services de la répression des fraudes, il a été révélé que le CABINET PREVOYANCE FRANCE a effectué 18.025 appels en infraction avec le dispositif Bloctel.

En conséquence, [*la société est condamnée à payer une amende administrative de 36.050 euros.*](#)

20
août

Assurance emprunteur : la Médiation de l'assurance publique une étude de cas

En l'espèce, un emprunteur a utilisé son droit de substitution d'assurance, permettant de résilier l'assurance associée à son prêt immobilier pour en souscrire une nouvelle. Après avoir adhéré à un premier contrat couvrant les échéances de son prêt en cas d'arrêt de travail, il a opté pour un nouvel assureur en 2021, avec des garanties similaires.

Suite à un arrêt de travail entre mai et octobre 2021, l'assuré a sollicité les deux assureurs pour la prise en charge du sinistre. Le premier assureur a refusé de couvrir l'événement en raison de l'existence d'une franchise de 90 jours non écoulee avant la résiliation du contrat. De son côté, le nouvel assureur a également refusé la prise en charge, car le sinistre était survenu avant l'entrée en vigueur du nouveau contrat.

Finalement, aucun des deux assureurs n'était tenu de couvrir l'arrêt de travail. Le Médiateur conseille donc aux emprunteurs d'examiner attentivement les conditions de leurs contrats avant d'effectuer une

substitution, en particulier si un sinistre est intervenu avant la prise d'effet des nouvelles garanties. Le texte complet de l'étude de cas est disponible [ici](#).



La Russie est frappée de nouvelles sanctions émises par le Trésor américain.

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les États-Unis ont sanctionné des centaines de personnes et d'entités par l'intermédiaire de l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC »).

Le 23 août dernier, le département du Trésor américain a annoncé avoir ciblé et sanctionné [près de 400 individus et entités](#), présents tant en Russie qu'à l'extérieur de ses frontières – y compris en Asie, en Europe et au Moyen-Orient - dont les produits et les services permettent de soutenir la Russie dans son effort de guerre et de contourner les sanctions précédemment émises.



Lancement par l'AEAPP d'une consultation sur Solvabilité II

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (« AEAPP ») a lancé [une consultation publique](#) sur la mise en œuvre d'un nouveau cadre de proportionnalité dans la révision de Solvabilité II.

L'objectif est de mieux adapter les exigences réglementaires en fonction de la taille et de la complexité des entreprises d'assurance, afin de réduire les obligations pour celles jugées petites ou non complexes. Cela vise à alléger les charges pour ces

acteurs et à stimuler la diversité et la concurrence sur le marché.

Par suite de l'accord du 13 décembre 2023, de nouvelles mesures et critères permettront de déterminer quels assureurs peuvent bénéficier de ces ajustements.

L'AEAPP invite les parties intéressées à donner leur avis sur cette proposition avant le 25 octobre 2024 via une enquête en ligne.



Une sandwicherie distribue une assurance contre le vol de nourriture par les goélands

Une sandwicherie de l'île de Man a introduit une « [assurance goélands](#) » pour protéger ses clients contre le vol de nourriture par ces oiseaux de plus en plus envahissants.

Les clients du Hawkins BBQ, souvent victimes de goélands s'emparant de leurs collations, peuvent désormais souscrire à cette assurance pour 1 livre sterling, qui garantit le remplacement de leur repas en cas de larcin.

Astrée vous souhaite une très bonne semaine

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*